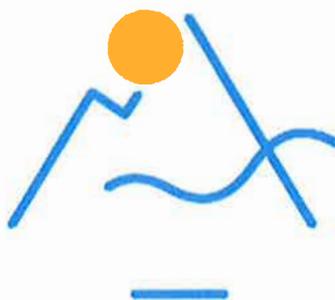


# ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES

## HUISSIERS DE JUSTICE

W. NOEL – J-D. SANTRAILLE – M. LART – J. LALANNE – F. TARDY – P. FANCELLU – V. ROBERT – C. PLANES

# PROCES-VERBAL DE CONSTAT



ALLIANCE  
ATLANTIQUE  
PYRÉNÉES  
HUISSIERS DE JUSTICE

PAU  
64000  
3 rue Duplaa

BAYONNE  
64100  
18 av. L. Tchèque

TARBES  
65000  
9 C. Gambetta

SOUSTONS  
40140  
26 rue J. Moulin

ORTHEZ  
64300  
Rue L. Blum

CASTETS  
40260  
601 rue Poterie

LANNEMEZAN  
65300  
59 rue Voltaire

[www.notrehuissier.com](http://www.notrehuissier.com)



## **L'HUISSIER DE JUSTICE :**

**Un éventail de services**

**Le recouvrement des impayés**

**Le propriétaire, le locataire**

**L'entreprise, la famille**

**Les obligations alimentaires**

**Les permis d'urbanisme**

**Les jeux et concours**

**Les conflits de voisinage**

**Le consommateur**

**Les nouvelles technologies : constats  
internet, mails, SMS, vidéos...**



**ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES**  
**Huissiers de Justice associés**

**Me Jean-Dominique SANTRAILLE**

PAU BAYONNE TARBES SOUSTONS ORTHEZ  
LANNEMEZAN CASTETS

65@aap-justice.fr  
[www.notrehuissier.com](http://www.notrehuissier.com)

## PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN et le VINGT-TROIS NOVEMBRE**

### À LAREOUETE DE :

**Société CREDIT REGIONAL DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**, Société Coopérative à Personnel et Capital Variables SIRET 776 983 546 00032, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 776 983 546, représentée par son Directeur Général, demeurant en cette qualité au siège social au 11 boulevard du Président Kennedy à TARBES (65000), ayant pour avocat constitué Maître Paul CHEYALLIER, membre de la SCP CHEYALLIER FILLASTRE, 8 place du Marché Brauhauban à TARBES (65000),

Agissant en vertu :

- De la grosse en due forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Tarbes le 22 novembre 2018,
- D'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de mon ministère en date du 14 octobre 2021,

Avons été requis de dresser procès-verbal descriptif d'un bien immobilier en nature de grange et terrains attenants sis commune de SERE LANSO (65100) chemin de Tramezaïgues, les biens étant cadastrés commune de SERE LANSO (65100), Section B N° 174, 175 et 176.

En conséquence de quoi, après avoir reçu l'accord de Monsieur xxxde nous rendre sur les lieux pour effectuer nos opérations.

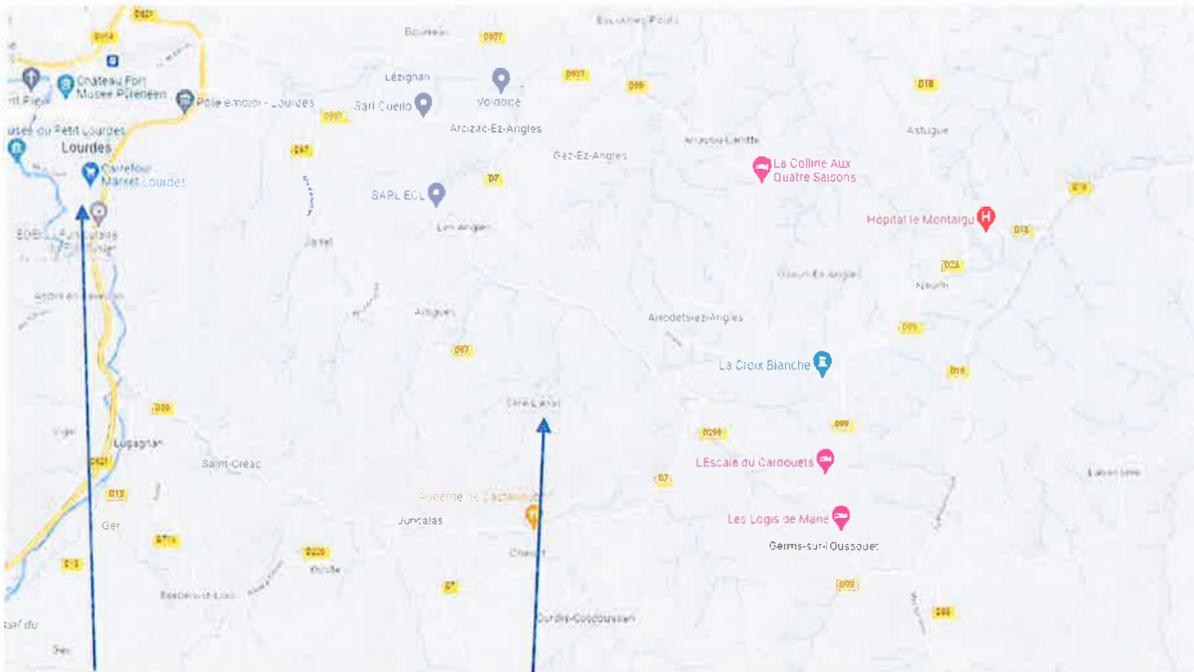
*Jean-Dominique SANTRAILLE, Huissier de Justice Associé, membre de la Selas ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES, titulaire de quatre offices sis 9 Cours Gambetta à TARBES (65000), 3 rue Duplaà à PAU (64000), 18 avenue de la Légion Tchèque à BAYONNE (64100) et 26 rue Jean Moulin à SOUSTONS (40140)*

Certifie me rendre ce jour, commune de SERE LANSO (65100) chemin de Tramezaïgues, les biens étant cadastrés commune de SERE LANSO (65100), (au-devant des parcelles cadastrées Section B N°174, 175 et 176) et, là étant, je procède à l'établissement du procès-verbal descriptif des biens objet de la procédure de saisie immobilière tel qu'il suit :

A 13 heures 30, j'entame mes opérations de description.

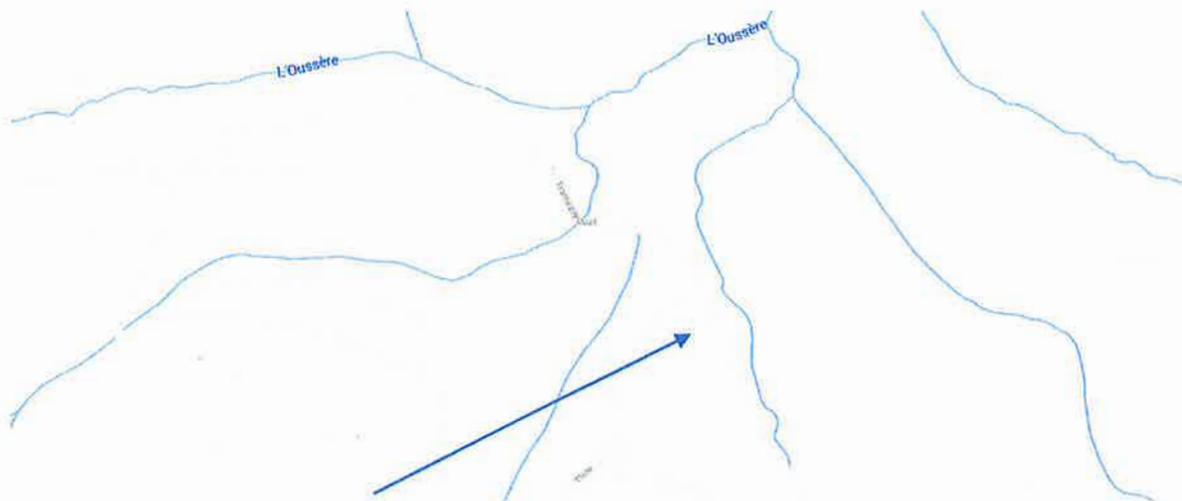
### Environnement :

Les biens objets du présent procès-verbal descriptif sont situés sur la commune de SERE LANSO (H-P) à environ 10 kilomètres de LOURDES (20 minutes en voiture), 26 kilomètres (35 minutes) de BAGNERES DE BIGORRE et 30 kilomètres de TARBES (40 minutes).



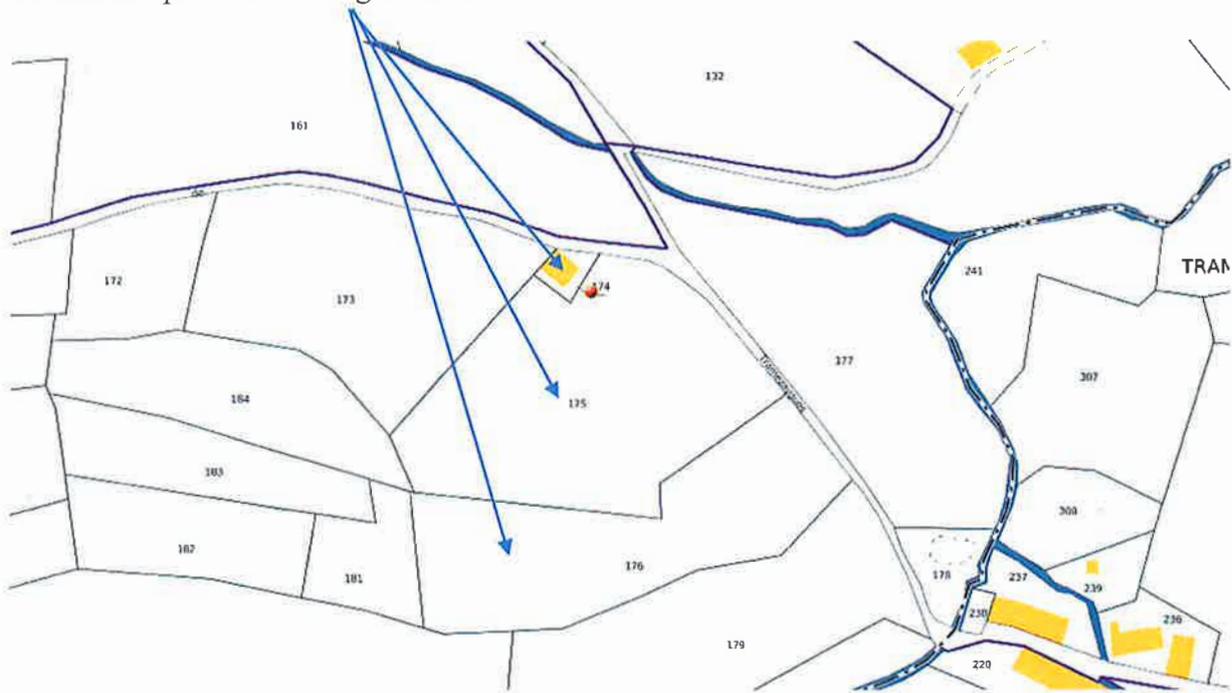
LOURDES

SERE LANSO



Parcelles objet de la procédure de saisie immobilière.

Les parcelles cadastrées Section B N°174, 175 et 176 se trouvent sur un secteur vallonné, assez isolé, en retrait du centre village de SERE LANSO, à environ 900 mètres et sont accessibles par un chemin goudronné.



### GRANGE (Parcelle 174)

Sur la parcelle 174, en bordure du chemin de Tramezaïgues, est édifée une grange sur deux niveaux, ouverte, coiffée d'une toiture ardoise versant Nord, versant Sud en mauvais état.

Les murs sont constitués de pierres en partie jointoyées avec traces de ragréage et poutres bois apparentes.  
(Voir photos n°1 et 2)



Photo n°1



Photo n°2

Cette grange n'est raccordée à aucun réseau, ni assainissement, eau, électricité, gaz.

A l'intérieur, nous constatons que le plafond du rez-de-chaussée est constitué par le plancher bois du premier niveau qui repose sur des poutres en bois et qui est constitué de rondins et de planches.

**(Voir Photos n°3 à n°6).**



Photo n°3



Photo n°4

Le mur Est est percé de deux ouvertures protégées par des ferronneries extérieures.



Photo n°5



Photo n°6

### Prairies (Parcelles 175 et 176)

Ces deux parcelles, en nature de prairie, sont attenantes à la grange.

A flanc de colline, elles présentent une forte déclivité et sont bordées par quelques arbustes.

La parcelle n°175 s'étend tout autour de la grange. (Voir photos n°7 à n°10)



Photo n°7



Photo n°8



Photo n°9



Photo n°10

La parcelle n°176 se situe sur la partie haute de l'ensemble.

**(Voir photos n°10 à n°12)**



Photo n°11



Photo n°12

**Informations générales :**

La grange et les parcelles de terre objets du présent procès-verbal descriptif ne sont pas louées, et sont utilisées par le propriétaire actuel.

La grange n'est raccordée à aucun réseau (Pas d'assainissement, eau, gaz, électricité).

Puis n'ayant plus rien à constater, je retire pour dresser le présent procès-verbal descriptif.

SOUS TOUTES RESERVES.

DONT ACTE.

Coût : voir original.



*Jean-Dominique SANTRAILLE*  
*Huissier de Justice Associé*